



6 LOT 06 – PEINTURE – RDC B 3

6.1	PRESCRIPTIONS GENERALES	3
6.1.1	GENERALITES HYGIENES.....	3
6.1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	3
6.1.3	QUALITE DES TRAVAUX – DOCUMENTS TECHNIQUES DE BASE	3
6.1.4	CONDITIONS D'EXECUTION.....	3
6.1.4.1	SUBJECTILES.....	3
6.1.4.2	PRODUITS EMPLOYES.....	4
6.1.4.3	REGLES GENERALES D'EXECUTION ET MISE EN ŒUVRE	4
6.1.5	OPERATIONS DE CONTROLE	5
6.1.5.1	DEPOT PREALABLE D'ECHANTILLONS	5
6.1.5.2	CONTROLE DES PRODUITS	5
6.1.5.3	CONTROLE DES TRAVAUX	5
6.1.5.4	VISITE CONTRACTUELLE	5
6.1.5.5	PRODUITS ET MARQUES.....	5
6.1.5.6	CHOIX DES TEINTES	6
6.1.5.7	REALISATION D'UNE BARRIERE D'ETANCHEITE A L'AIR	6
6.1.5.8	DOCUMENTS A CONSULTER	6
6.1.5.9	TEST D'ETANCHEITE A L'AIR	7
6.1.5.10	DOCUMENTS A REMETTRE.....	7
6.1.5.11	PRECHAUFFAGE - GESTION DES DECHETS	7
6.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	8
6.2.1	PEINTURES INTERIEURES	8
6.2.1.1	PREPARATION DES SUPPORTS.....	8
6.2.1.2	MURS DES PIECES SECHES	8
6.2.1.3	SUR MENUISERIES INTERIEURES	8
6.2.1.4	SUR METAUX FERRIFERES	9
6.2.1.5	SUR METAUX NON FERRIFERES (ACIER GALVANISE CUIVRE ET PVC)	9



6.2.1.6	PEINTURE DES RADIATEURS EXISTANTS (HORS PAROIS PERIPHERIQUES EXTERIEURES)	10
6.2.1.7	PEINTURE ALLEGES FENÊTRES	10
6.2.2	DIVERS	10
6.2.2.1	DEPOSE ET REPOSE DE LA SIGNALÉTIQUE ET DES EQUIPEMENTS	10
6.2.3	NETTOYAGE DE CHANTIER	10
6.3	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES N°1	11
6.3.1	PEINTURE DES RADIATEURS EXISTANTS (PAROIS PERIPHERIQUES EXTERIEURES)	11



6 LOT 06 – PEINTURE – RDC B

6.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

6.1.1 GENERALITES HYGIENES

L'entreprise devra mettre en place tout le service, matériel et produits pour garantir l'hygiène du chantier et des ouvriers.

6.1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter au titre du présent article comprennent :

- Les études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages ;
- La fourniture et la pose des bois, contre-plaqués, panneaux de fibre de particules entrant dans la construction des ouvrages, ainsi que les habillages et calfeutrements nécessaires à leur parfaite finition ;
- Les traitements et protections imposées par le cahier des charges DTU et le CCTP ;
- La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage des ouvrages ;
- Le réglage et l'ajustage aux jeux prescrits, de toutes les menuiseries, y compris d'étalonnage des portes à la demande du lot VMC ;
- Le tracé des trous et scellements ;
- La fourniture et la pose des quincailleries nécessaires au fonctionnement des ouvrages ;
- La distribution des huisseries, bâtis et portes par étage, par logement et par bâtiment ;
- La vérification du niveau et de la verticalité des huisseries et dormants après mise en place par le titulaire du lot plâtrerie.

6.1.3 QUALITE DES TRAVAUX – DOCUMENTS TECHNIQUES DE BASE

Les travaux de peinture devront être conformes aux spécifications et stipulations contenues dans les documents ci-après :

- Le cahier des charges DTU n° 59.1 – Travaux de peinture ;
- Le cahier des charges DTU n° 59.3 – Travaux de peinture de sols ;
- Le cahier n° 695 de juin 1966 du C.S.T.B.

6.1.4 CONDITIONS D'EXECUTION

6.1.4.1 SUBJECTILES

L'entrepreneur procédera à un examen des subjectiles et vérifiera leur état.

Il devra faire cet examen en présence du Maître d'Œuvre et de l'entreprise responsable de ces subjectiles, aucune réserve n'étant admise par la suite, sauf en cas de vice caché. A la suite de cet examen, il sera dressé un procès-verbal visé par l'Architecte.

Métaux

Les ouvrages de serrurerie en métaux ferreux seront livrés, sauf spécifications contraires, soit avec antirouille, soit galvanisés.



Aucune peinture anti-rouille ne sera exécutée par le plombier sur les canalisations.

Bois

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge, les raccords après jeux des menuiseries.

6.1.4.2 PRODUITS EMPLOYES

Les peintures et papiers devront avoir un potentiel calorifique $< 2,1 \text{ MJ / M}^2$.

Les peintures et produits employés devront toujours être d'une marque réputée et soumis à l'agrément de l'Architecte avant toute mise en œuvre.

L'Architecte se réserve de subordonner sa décision à une garantie effective, conjointe et solidaire du fabricant et de l'applicateur quant à la bonne tenue et à la durabilité des peintures, le fabricant s'engageant par la même à s'assurer de l'emploi correct de ses produits.

6.1.4.3 REGLES GENERALES D'EXECUTION ET MISE EN ŒUVRE

Les travaux ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs.

L'application des peintures, enduits et préparations assimilées ne devra pas être effectuée :

- Ni par une température ambiante inférieure à $+ 5^{\circ}$;
- Ni dans une atmosphère humide, susceptible de donner lieu à une condensation ;
- Ni sur des supports gelés ou surchauffés ;
- Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit devra être débarrassée des souillures, poussières, taches de graisse, etc. ;
- Les peintures ainsi que les produits de rebouchage, et enduits devront être compatibles avec le support à recouvrir et compatibles entre eux ;
- Les couches d'impression devront être adaptées aux supports en raison des différences d'absorption de ces derniers ;
- L'entrepreneur veillera à ne pas peindre les matériaux résiliants, colliers et autres dispositifs antivibratiles ;
- D'une façon générale, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être tachées, attaquées, etc.... faute de quoi les objets, meubles ou ensembles tachés seront remplacés à ses frais.

L'entrepreneur veillera à ce que l'enduit GS ne soit pas mis en œuvre aux endroits devant recevoir un revêtement faïence collée.

Nettoyage

- L'entrepreneur devra, à ses frais, les balayages et nettoyages du chantier, avant et après exécution de ses travaux, ceci dans tous les locaux (y compris vitrage). Ce nettoyage se fera éventuellement en deux fois : avant pose de moquette, après pose de moquette avec passage de l'aspirateur ;
- L'entrepreneur devra, en particulier, l'enlèvement des taches de peinture sur toutes les parties apparentes non peintes : vitres, béquilles, carrelages, appareils sanitaires, revêtement faïence, appareils électriques, interrupteurs, prises de courant, etc.... et ce, avec des produits ou des procédés n'altérant pas les matières elles-mêmes ou leur état de surface (poli, brillant, etc....) ;
- Les peignes de serrures seront grattés et huilés, afin d'obtenir un fonctionnement normal ;



- Le prix de ces travaux sera explicitement indiqué dans le prix d'ensemble proposé par l'entrepreneur. Il comprendra également l'enlèvement de tous déchets provenant de ces travaux de nettoyage. Il devra apparaître clairement dans le bordereau de décomposition du prix forfaitaire.

6.1.5 OPERATIONS DE CONTROLE

6.1.5.1 DEPOT PREALABLE D'ECHANTILLONS

Préalablement à toute exécution des travaux, des échantillons des produits dont l'emploi est envisagé devront être déposés par l'entrepreneur à l'effet de permettre éventuellement les opérations de contrôle, ainsi que le choix des couleurs à retenir.

6.1.5.2 CONTROLE DES PRODUITS

Les produits devront être éventuellement soumis, lors de leur livraison, à des essais ayant pour but de vérifier :

- Soit qu'ils sont identiques aux échantillons déposés (essais d'identification portant sur la mesure de l'extrait sec, de la densité et de la viscosité) ;
- Soit qu'ils sont conformes aux spécifications imposées.

En cours d'exécution, le Maître d'Œuvre pourra ordonner à l'improviste, et à chaque fois qu'il le jugera nécessaire, le relèvement d'échantillons pour les soumettre aux mêmes essais que ceux prévus ci-dessus

6.1.5.3 CONTROLE DES TRAVAUX

Dans les conditions du 4.3 du DTU, des éprouvettes échantillons et des surfaces de références seront réalisées en vérifiant que les caractéristiques imposées par le présent CCTP, en ce qui concerne la nature du travail et les qualités des matériaux seront bien respectées.

Le ton de ces surfaces de référence devra être identique à celui de l'échantillon choisi.

Il y aura autant de surfaces de référence à réaliser, que de groupes de travaux différents, de produits différents utilisés, de subjectiles à couvrir.

L'entreprise devra veiller à ce que les supports soient dans un état de finition permettant d'exécuter un travail parfait.

6.1.5.4 VISITE CONTRACTUELLE

Les vérifications effectuées devront permettre de constater que :

- L'aspect des différents films est analogue à celui des surfaces témoins correspondantes ;
- Le brillant des surfaces peintes en peinture laquée est, de plus, de même ordre que celui des surfaces témoins.

6.1.5.5 PRODUITS ET MARQUES

Les produits employés seront de la meilleure qualité dans chacune des catégories, de teintes adaptées et choisies dans des marques de réputation solidement établie, parmi les fabricants suivants :

- Société ZOLPAN ;
- Société LA SEIGNEURIE ;
- Société ASTRAL ;
- Société CORONA ;



- Société TOLLENS.

Cette liste n'est pas limitative. Des fabricants pouvant garantir des qualités identiques pourront être proposés à l'acceptation de l'Architecte.

6.1.5.6 CHOIX DES TEINTES

Le choix des teintes sera effectué par l'Architecte et le Maître de l'Ouvrage, pour les différents locaux. Plusieurs teintes pourront être demandées dans un même local.

NOMENCLATURE ET DESCRIPTION DES OUVRAGES

Le présent C.C.T.P. indique par catégorie d'ouvrages :

- Le produit de finition (type de peinture) ;
- Le classement de finition à obtenir (A, B et C), suivant la définition du paragraphe 6.2.3 du DTU 59.1 : finition A pour l'ensemble des travaux ;
- Le type de support ;
- Le degré de brillant souhaité (mat, satiné mat, satiné moyen, satiné brillant), suivant classement de la norme NF X 08.002 article 3.11.

L'entrepreneur sera tenu d'exécuter les travaux préparatoires, les travaux d'apprêts et les travaux de finition suivant les paragraphes 4.4 et 4.5 et les tableaux du paragraphe 4.9 du DTU 59.1 correspondant pour chaque ouvrage au type de supports et à la classe de finition demandée.

Même si ces travaux intermédiaires contractuels n'étaient pas décrits ci-après, l'entrepreneur ne saurait les ignorer. Il sera prévu une révision de la pré-peinture pour les ouvrages prétraités par un autre corps d'état.

6.1.5.7 REALISATION D'UNE BARRIERE D'ETANCHEITE A L'AIR

De manière à obtenir une étanchéité à l'air du bâtiment, l'entreprise réalisera des joints mastics extrudés en 2ème barrière autour :

- De toutes les menuiseries extérieures ;
- Au pied de toutes les plinthes ;
- Autour de toutes les trappes de visites (accès combles, gaines techniques, etc...).

6.1.5.8 DOCUMENTS A CONSULTER

En plus des documents d'ordre général et administratif prévus au C.C.T.P. commun à tous les lots, l'Entreprise du présent lot devra prendre connaissance des documents suivants :

- Plans Architecte
- Notice d'accessibilité aux personnes handicapées
- P.G.C S.P. S
- C.C.A.P
- C.C.T.P de tous les corps d'état
- Rapport initial du bureau de contrôle

Elle pourra mieux mesurer l'incidence de l'ensemble des travaux sur les siens propres, et elle ne pourra arguer de son ignorance pour ne pas exécuter un travail qui ne serait pas expressément décrit dans le présent C.C.T.P., mais qui serait la conséquence logique de travaux dus par les autres corps d'état. Elle ne pourra pas non plus



demander un supplément quelconque à son forfait pour les travaux accessoires dus à son lot au titre de ces travaux.

Elle devra prendre en compte les indications figurant sur le permis de construire.

6.1.5.9 TEST D'ETANCHEITE A L'AIR

Deux tests d'étanchéité à l'air seront réalisés par le maître d'ouvrage. Le premier sera réalisé à l'achèvement des cloisons, le second à la réception.

Ces tests devront répondre à la valeur indiquée dans l'étude thermique du bureau d'étude SETI.

La perméabilité à l'air du bâtiment Q4PaSurf devra être inférieure à 1,0 m³ / (h.m²) ; une obligation de résultat est donc imposée à l'ensemble des entreprises du bâtiment.

Charge au présent lot de vérifier ses ouvrages avant test.

6.1.5.10 DOCUMENTS A REMETTRE

L'entreprise devra remettre les documents suivants :

A la remise de leur offre :

- Toutes les fiches techniques des produits/matériaux mis en œuvre.

A la fin du chantier :

- Le DOE complet : 2 dossiers papier + 1 clé USB.

6.1.5.11 PRECHAUFFAGE - GESTION DES DECHETS

Le préchauffage, l'humidité et la gestion des déchets sont à la charge du lot concerné.

Les devis de travaux devront intégrer les informations suivantes concernant les déchets générés par les travaux :

- Une estimation de la quantité totale de déchets générés pendant le chantier ;
- Les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets et notamment l'effort de tri réalisé sur le chantier et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue ;
- Le ou les points de collecte où l'entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier, identifiés par leur raison sociale, leur adresse et le type d'installation ;
- Une estimation des coûts associés aux modalités de gestion et d'enlèvements de ces déchets.



6.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

6.2.1 PEINTURES INTERIEURES

6.2.1.1 PREPARATION DES SUPPORTS

L'entreprise devra la préparation de tous les supports. (Supports créés et conservés)

Dépose et évacuation des revêtements muraux présents, et la préparation des supports pour leur mise en peinture. Sur les murs existants et pour un meilleur rendu, il sera demandé de mettre une toile verre.

6.2.1.2 MURS DES PIECES SECHES

- État de finition : A (La planéité finale est satisfaisante. De faibles défauts d'aspect sont tolérés. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse. Le rechampissage ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées)
- Peinture : 2 couches peinture en phase solvant (teneur maxi. en COV 30g/L)
- Degré de brillance : Peinture d'aspect velouté à base de résine biosourcée et de composants renouvelables en phase aqueuse
- Subjectiles : parement courant suivant DTU 23.1
: plaques de plâtre à épiderme cartonné
: béton
: plâtre
: support existant
- Travaux préparatoires.

<u>Sur plaque de plâtre à épiderme cartonné</u>	<u>Cloisons en carreau de plâtre</u>	<u>Sur béton brut de décoffrage</u>
• Époussetage • Impression • Révision des joints • Enduit non repassé • Ponçage, époussetage • Couche intermédiaire • Couche de finition	• Égrenage, époussetage • Impression • Rebouchage • Enduit non repassé • Ponçage • Époussetage • Couche intermédiaire • Couche de finition	• Égrenage, brossage • Impression spéciale • (Si nécessaire) • Dégrossissage avec enduit de granularité courante • Enduit repassé • Ponçage, époussetage • Couche intermédiaire • Couche de finition

Nota : Sur les murs existants et cloisons modulaires existantes, mise en place d'une toile de verre. Dans certains supports sont présents des trous, l'entreprise devra leur rebouchage.

Localisation : L'ensemble des murs
L'ensemble des cloisons modulaires existantes
(Sauf les nouvelles cloisons modulaires)

6.2.1.3 SUR MENUISERIES INTERIEURES

- État de finition : courant



- Peinture : 2 couches peinture glycérophthal.
- Degré de brillant : satiné moyen dans les pièces sèches et humides GARNYSOIE
- Subjectiles : bois massif, panneaux de particules contreplaqué

Travaux préparatoires

- Brossage, époussetage
- Impression
- Rebouchage
- Enduit non repassé
- Ponçage à sec

Localisation :

- Chants des portes prépeintes, portes non prépeintes et portes existantes
- Plinthes, habillages et tablette
- Prévoir dernières couches sur les portes prépeintes et d'une façon générale, toutes les parties intérieures en bois
- Portes existantes conservées

6.2.1.4 SUR METAUX FERRIFERES

- État de finition : soigné
- Peinture : 2 couches peinture Glycéroph.
- Degré de brillant : satiné moyen dans les pièces sèches et humides

Travaux préparatoires sur les subjectiles avec primaire inhibiteur de corrosion :

- Nettoyage
- Dépoussiérage
- 1 couche de peinture primaire inhibitrice de corrosion, type BLANCINIUM

Localisation : Toutes les serrureries intérieures, huisserie métallique

6.2.1.5 SUR METAUX NON FERRIFERES (ACIER GALVANISE CUIVRE ET PVC)

- État de finition : soigné
- Peinture : 2 couches peinture glycéro
- Degré de brillant : brillant

Travaux préparatoires :

- Nettoyage
- Dépoussiérage
- Dégraissage
- Décrochage et rinçage
- Peinture primaire adaptée au subjectile

Localisation :

- Toutes les canalisations, eaux chaude et froide en acier galvanisé, ou cuivre
- Toutes les canalisations d'évacuation en PVC des appareils sanitaires et EP



6.2.1.6 PEINTURE DES RADIATEURS EXISTANTS (HORS PAROIS PERIPHERIQUES EXTERIEURES)

- État de finition : soigné
- Peinture : 2 couches peinture Glycéroph.
- Degré de brillant : satiné moyen dans les pièces sèches et humides

Travaux préparatoires sur les subjectiles avec primaire inhibiteur de corrosion :

- Nettoyage
- Dépoussiérage
- 1 couche de peinture primaire inhibitrice de corrosion, type BLANCINIUM

Localisation : L'ensemble des radiateurs sauf ceux présents sur les murs périphériques

6.2.1.7 PEINTURE ALLEGES FENÊTRES

- État de finition : A (La planéité finale est satisfaisante. De faibles défauts d'aspect sont tolérés. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse. Le rechampissage ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées)
- Peinture : 2 couches peinture en phase solvant (teneur maxi. en COV 30g/L)
- Degré de brillance : Peinture d'aspect velouté à base de résine biosourcée et de composants renouvelables en phase aqueuse
- Subjectiles : support existant
- Travaux préparatoires :
 - Époussetage
 - Impression
 - Révision des joints
 - Enduit non repassé
 - Ponçage, époussetage
 - Couche intermédiaire
 - Couche de finition

Localisation : L'ensemble des allèges des fenêtres extérieures

6.2.2 DIVERS

6.2.2.1 DEPOSE ET REPOSE DE LA SIGNALÉTIQUE ET DES EQUIPEMENTS

L'entreprise devra la dépose et la repose de la signalétique et des équipements existants permettant la bonne mise en œuvre de la peinture sur l'ensemble des revêtements.

Localisation : L'ensemble de la signalétique existante

6.2.3 NETTOYAGE DE CHANTIER

Le titulaire du présent lot devra effectuer les nettoyages complets et adaptés de tous les ouvrages :

- Sols (carrelage, sols souples, peintures de sols, béton, parquets...) ;
- Murs (faïence, peintures, etc....) ;



- Plafonds ;
- Menuiseries intérieures et extérieures (y compris seuil, appui, rainure à condensation, etc....) ;
- Portes, garde-corps, ... ;
- Les locaux techniques et communs ;
- Vitrerie-Miroiterie (aux 2 faces) ;
- Appareils sanitaires et appareils de chauffage, électriques... ;
- Luminaires d'éclairage ;
- Accessoires et équipements divers.

Dans le cas où le nettoyage effectué par la présente entreprise, serait jugé insuffisant par le Maître d'Œuvre ou le Maître d'Ouvrage, il sera fait procéder par les soins d'une entreprise spécialisée, à un nettoyage complémentaire dont les frais seront imputés à la présente entreprise et retenus sur les sommes qui lui sont dues.

Dans le cas où la présente entreprise serait dans l'impossibilité d'assurer le nettoyage prévu au présent article du fait du retard d'une autre entreprise, celle-ci se verra imputer les frais d'intervention de l'entreprise spécialisée.

D'une manière générale l'entreprise doit tous travaux de nettoyage nécessaires à la livraison du bâtiment prêt à l'utilisation.

Les produits employés (solvants, décapants ou autre), les procédés mis en œuvre doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières.

Le titulaire du présent lot devra tous les moyens techniques nécessaires pour réaliser sa prestation et notamment les nacelles et/ou échafaudages mobiles.

Le titulaire du présent lot devra se coordonner avec les entreprises du chantier afin de recueillir toutes les informations utiles pour le choix des produits de nettoyages, qui devront être adaptés aux différentes natures des matériaux mis en œuvre.

L'intervention de l'entreprise se déroulera en deux phases de nettoyage (une avant les Opérations Préalables à la Réception et une pour la réception des travaux).

Localisation : Nettoyage de tout le chantier

6.3 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES N°1

6.3.1 PEINTURE DES RADIATEURS EXISTANTS (PAROIS PERIPHERIQUES EXTERIEURES)

- État de finition : soigné
- Peinture : 2 couches peinture Glycéroph.
- Degré de brillant : satiné moyen dans les pièces sèches et humides

Travaux préparatoires sur les subjectiles avec primaire inhibiteur de corrosion :

- Nettoyage
- Dépoussiérage
- 1 couche de peinture primaire inhibitrice de corrosion, type BLANCINIUM

Localisation : L'ensemble des radiateurs présents sur les murs / murs rideaux périphériques